

NOTRE BARÈME DES HONORAIRES MGLJ

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

HONORAIRES À LA CHARGES DU VENDEUR

▶ VENTE HABITATION

PRIX DE VENTE ⁽¹⁾	HONORAIRES ⁽²⁾
< 49 999 €	6 000 € TTC
de 50 000 € à 99 999 €	8 500 € TTC
de 100 000 € à 149 999 €	10 000 € TTC
de 150 000 € à 199 999 €	12 000 € TTC
de 200 000 € à 299 999 €	14 500 € TTC
de 300 000 € à 399 999 €	17 000 € TTC
de 400 000 € à 499 999 €	20 000 € TTC
de 500 000 € à 599 999 €	27 500 € TTC
> à 600 000 €	6% du prix de vente

▶ VENTE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRIX DE VENTE ⁽¹⁾	HONORAIRES ⁽²⁾
< à 500 000 €	8% HT (minimum 10 000€ HT)
> à 500 000 €	6% HT

(1) TVA à 20% / prix affichés frais d'agence inclus

(2) Honoraires à la charge du vendeur



LOCATION & GESTION IMMOBILIÈRE

▶ LOCATION HABITATION

POUR LA MISE EN LOCATION DE VOTRE BIEN*

	Zone tendue	Reste du territoire
Mise en location (visites, constitution de dossier, rédaction de bail)	10€ TTC /m2	8€ TTC /m2
État des lieux d'entrée ou de sortie	3€ TTC /m2	3€ TTC /m2
Total	13€ TTC/m2	11€ TTC /m2

*Honoraires de location encadrés par la loi ALUR

Rédaction avenant au bail habitation.

180,00€ TTC

Location : Box, garages, parkings, cave.

180,00€ TTC

▶ GESTION HABITATION

POUR LA GESTION DE VOTRE BIEN

	Total
Gestion courante ⁽¹⁾ 6,00% HT	7,20% TTC

(1) Gestion courante 6% HT de toutes les sommes encaissées soit 7,20% TTC (au taux de TVA en vigueur 20%)

AIDE À LA DÉCLARATION FONCIÈRE

Déclaration de vos revenus locatifs.

30,00€ TTC

GARANTIE DE LOYERS IMPAYÉS

Une assurance indispensable pour assurer la pérennité de vos revenus locatifs.⁽²⁾

(2) Tarifs sur demande



Vente, Location et Gestion immobilière

LOCATION & GESTION IMMOBILIÈRE

▶ LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX

POUR LA MISE EN LOCATION DE VOTRE LOCAL

	Charges propriétaire	Charges Locataire
Mise en location (visites, constitution de dossier, rédaction de bail) ⁽²⁾	12% HT (du loyer annuel HT)	12% HT (du loyer annuel HT)
Rédaction de bail (seul) ⁽³⁾	5% HT (du loyer annuel HT)	5% HT (du loyer annuel HT)
État des lieux d'entrée ou de sortie réalisé par huissier ⁽⁴⁾		

(2) Pour la mise en location, la facturation minimale est fixée à 800,00€ HT

(3) Pour la rédaction de bail seul, la facturation minimale est fixée à 500,00€ HT

(4) Pour la réalisation des états des lieux par huissier, les tarifs varient selon les caractéristiques du local commercial loué, et les frais sont partagés entre propriétaire et locataire

▶ GESTION LOCAUX COMMERCIAUX

POUR LA GESTION DE VOTRE LOCAL

	Total
Gestion courante ⁽¹⁾ 6,00% HT	7,20% TTC

(1) Gestion courante 6% HT de toutes les sommes encaissées soit 7,20% TTC (au taux de TVA en vigueur 20%)